

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 18 (1880)  
**Heft:** 17

**Artikel:** Louis XIV et les Genevois  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-185762>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.  
Pour l'étranger : 6 fr. 60. .

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**Louis XIV et les Genevois.**

M. Albert Rilliet vient de publier, chez M. Fichbacher, à Paris, un volume excessivement intéressant sur *le rétablissement du catholicisme, à Genève, il y a deux siècles*. Cette étude contient entre autres un chapitre tout à fait curieux sur les rapports de Louis XIV avec la petite république de Genève, dans les années 1679 et 1680. A cette époque, il n'y avait pas à Genève de service public des postes. Les lettres y arrivaient et repartaient par entreprises particulières de messageries. Les dépêches officielles pour la France étaient tirées de la masse par un homme de confiance qui les acheminait ensuite vers leur destination. C'est ce qu'on appelait « le paquet du roi. » L'office dont il s'agit était souvent rempli par des Genevois. Bien que peu payé, il était assez recherché à cause des avantages accessoires qu'il entraînait. Celui qui l'exerçait, sans être un représentant du roi de France, servait naturellement d'intermédiaire entre le gouvernement de Genève et le cabinet de Saint-Germain, et tendait par la force des choses à devenir une sorte d'agent politique.

L'emploi étant devenu vacant au mois de mai 1679, il y eut une véritable compétition pour l'obtenir. Louis XIV, voyant qu'on se disputait ainsi la place, comprit son importance et résolut d'avoir désormais à Genève un représentant diplomatique régulier, « un résident. » La ville protestante s'en émut, car l'agent du roi allait être un catholique qui aurait le droit de faire dire la messe chez lui, ce qui constituait pour Genève à la fois un scandale et un danger. La condition politique de Genève se confondait, en effet, avec sa foi religieuse ; le culte catholique en avait été banni, et les catholiques eux-mêmes ne pouvaient ni acquérir la qualité de citoyens, ni même s'établir d'une manière permanente dans la ville.

La résolution du gouvernement français fut donc un sujet de vive inquiétude pour la Rome protestante. On y voyait une conspiration du parti qui dirigeait en France les affaires de la religion, une tentative contre les institutions et l'existence même de la petite république. Les appréhensions auraient été plus vives encore si l'on avait connu dès l'origine le personnage choisi par le roi pour la nouvelle place, un certain de Chauvigny, actif,

intelligent, zélé pour le service de son maître, mais encore plus pour les intérêts de l'Eglise, et considérant la guerre à l'hérésie comme l'essentiel de sa mission. Chauvigny arriva donc et il s'engagea entre lui et le gouvernement une lutte sourde d'influences, de démarches, de mesures, dont M. Rilliet a retracé l'amusante histoire. Le Conseil n'ayant pu parer le coup, essaie de l'atténuer ; il demande que le résident fasse dire la messe à portes closes, pour sa seule famille et les gens de sa maison. Chauvigny répond qu'il tiendra la porte de la chapelle fermée pendant l'office, mais qu'il entend y admettre les parents ou amis qui se présenteraient. La question soumise au roi fut tranchée dans ce sens, et la chapelle dût rester ouverte à tous les catholiques qui voudraient y aller, ainsi que cela se pratiquait dans tous les pays protestants où la France avait un envoyé. Le gouvernement genevois, consterné, soumet à révision les permis de séjour accordés aux catholiques, éloigne de la ville les personnes suspectes et rappelle publiquement aux étrangers que tout autre culte que celui de la religion réformée est interdit. Vains efforts. Chauvigny, fort de l'autorisation qu'il a reçue de Saint-Germain, ne garde plus de mesure ; il a trois ou quatre messes par jour, et salue déjà la restauration du catholicisme à Genève.

Cet état de choses provoquant dans la population protestante des démonstrations hostiles dont Chauvigny cherchait à tirer parti en faveur de ses desseins, le Conseil prit la résolution de s'adresser directement au roi auquel il exposa franchement la situation. Cette démarche, bien accueillie, déconcerta singulièrement le résident, qui reçut une lettre de son souverain conçue en ces termes : « Mon intention est que vous ayez la liberté entière de dire la messe dans votre maison, et que vous donnez cette liberté à toutes les personnes d'y venir ; mais vous ne devez pas aussi empêcher que la Ville n'exerce la justice qu'elle a sur ses habitants, soit pour les empêcher d'y aller, soit pour les en punir au cas qu'ils y aillent. »

Abusé par un excès de zèle dans la propagande des idées catholiques, le résident ne pouvait croire qu'il courrait la chance d'être désapprouvé par sa cour, et sa conduite lui attirait chaque jour de nouveaux déboires. Le chant de la messe qui se célébrait chez lui était couvert, dans la rue, par celui

des psaumes que les voisins psalmodiaient en chœur et à gorge déployée.

Très versé dans la théologie, Chauvigny provoqua un docteur protestant à une conférence publique, et il voulut que son secrétaire Desmarests assistât à la discussion pour être témoin de son triomphe. Qu'arriva-t-il ? Desmarests, qui était catholique, se déclara convaincu et se fit protestant.

Mais l'incident qui consomma la rupture fut plus mortifiant encore. Chauvigny voulant célébrer l'Annonciation de la Vierge avec un éclat destiné à désolez les hérétiques, invita des prêtres de France et de Savoie à venir pour cette occasion avec une partie de leurs paroissiens, et il parcourut lui-même le voisinage à cheval pour organiser cette manifestation. Mais le Conseil jugeant qu'il y avait là de quoi exciter dangereusement la population protestante, fit fermer les portes de la ville au jour convenu. Les invités de Chauvigny, après avoir longtemps attendu devant les remparts, durent retourner sur leurs pas. On comprend quelle fut la rage de Chauvigny, qui, n'ayant été instruit de rien, attendait en vain.

Chose curieuse, les plaintes que le résident adressait à son gouvernement, grossies et exagérées, ne parvinrent pas à altérer la bienveillance particulière de Louis XIV pour la petite république. Chauvigny fut révoqué. La résidence, il est vrai, ne fut pas supprimée, ni la messe bannie, mais le nouveau résident était un homme modéré, prudent, exempt de bigoterie, et qui avait d'ailleurs des instructions précises sur la conduite qu'il devait tenir dans ses fonctions.

Nyon, 20 avril 1880.

Au *Conteur vaudois*,

Relativement à l'étymologie du nom de *Martheray*, dont fait mention votre numéro 15 du 10 courant, je suis arrivé comme votre correspondant, à conclure que le nom de Martheray vient ou dérive de *martyre*. Ce qui me conduit à conclure ainsi, c'est le fait que le nom local *Martheray* ou *Marteret*, existant dans plusieurs communes de notre contrée, indique presque toujours une même situation ou la même particularité, à savoir un lieu élevé près des villages ou des carrefours, où l'on arrive par un chemin fort en pente. Ce fait est frappant dans les communes de Crans, Coinsins, Prangins, Féchy, Duillier; enfin, à Begnins, on trouve le château de Martheray que l'on atteint après avoir gravi une forte montée.

On dit, lorsqu'on a fait une rude corvée, que l'on a souffert martyre. Si l'on applique cette expression à un chemin gravissant une colline, comme c'est le cas à Lausanne et ailleurs, le nom de *Martheray* peut avoir été donné à la route sur laquelle un char pesamment chargé doit faire de grands efforts pour franchir la rampe; c'est alors le martyre des conducteurs et des chevaux. Ce nom peut donc s'appliquer à un chemin de forte pente, sans

qu'il se trouve, nécessairement, une croix au sommet de la rampe.

Lorsque la rampe est courte et fort prononcée, on lui donne alors le nom de *Poyet*, parce qu'il faut que le conducteur appuie et pousse le véhicule avec l'épaule. Le nom local, le mot *Martheray* ou du Martheray est devenu nom de famille, dont les bourgeoisies sont Rolle, Essertines, Mont-le-Grand, St-Oyens, Féchy, Burtigny, Crans, dans le canton de Vaud, et Pregny au canton de Genève. Ce nom de famille se trouvait aussi à Amphion et Anthy en Savoie, et la tradition rapporte que c'est de l'une ou de l'autre de ces localités que le nom a passé dans le Pays de Vaud, à une époque ancienne. On cite même la date de 1310, où une personne qui portait le nom du *Martheray* était arrivée à Féchy, et donna ainsi son nom au hameau de cette commune.

E. D.

Un de nos abonnés nous communique la jolie anecdote qu'on va lire, tirée de la correspondance d'un médecin américain :

« Au début de ma carrière médicale, je fus appelé un soir, vers minuit, par un richissime étranger qui avait avalé une grosse arête de poisson, dont il n'avait pu se débarrasser. Muni de pinces œsophagiennes, de sondes, d'émétiques, en un mot, d'un arsenal complet, je me présentai à mon nouveau client, qui, en proie à la plus vive angoisse, arpentaît fiévreusement sa chambre à coucher : « Docteur ! me dit-il, je suis perdu, je le sens, mais si vous avez encore le moindre espoir de me sauver, agissez, faites ce que vous voudrez de moi, je me remets absolument entre vos mains ; un million ne suffira pas pour vous témoigner ma reconnaissance ; vous demanderez ce que vous voudrez, ce sera payé ! » Je le rassurai, lui affirmant que de pareils accidents étaient assez fréquents et rarement dangereux, que, du reste, il allait être immédiatement soulagé, ce qui fit baisser le taux de sa reconnaissance à 50,000 francs.

Malgré tous mes efforts, l'extraction de la malheureuse arête fut impossible et je dus avoir recours à l'émétique. Nouvelles terreurs et nouvelles offres plus extravagantes de la part de M. X., dont la fortune entière m'était acquise, si je le sauvais. Enfin, le vomitif opéra et soulagea l'infortuné d'un trop copieux souper et de son arête.

Une fois délivré, mon client se tourna vers moi en soupirant, et, me regardant d'un air pénétré, il me dit : « C'est égal, docteur, je ne voudrais pas pour 25 francs avoir de nouveau cette maudite chose dans le gosier ! »

#### Onna pinta que manquè.

Vo sédè que stu l'hivai lè Combi ont fé dzalâ lo lé po sè poâi lequâ bin adrâi ; mâ n'ont pas pu sè ludzî atant que l'ariont volliu po cein que l'ein est venu dè pè Dzenèva po lão doutâ la glliace dézo lo nâ. Vo z'ai dza racontâ coumeint l'ont réchâ, que mémameint on Anglais a bailli on écu nâovo po